

DROGUES, ENJEUX INTERNATIONAUX

PRODUCTION ILLÉGALE DE DROGUES DE SYNTHÈSE ET DE DÉCHETS DANS LES FLANDRES (BELGIQUE) : TENDANCES ET RÉPONSES

RÉSUMÉ

La production illégale de drogues de synthèse (par ex. : amphétamines, MDMA/ecstasy et méthamphétamines) génère d'importants risques environnementaux, comme la pollution du sol ou de l'eau. Cette analyse porte sur le territoire des Flandres en Belgique et passe en revue les dernières tendances relatives à la production de drogues de synthèse et de déchets de matières toxiques générés durant leur processus de fabrication. En nous appuyant sur l'analyse d'articles de journaux flamands entre 2020 et 2023, nous avons examiné les réponses mises en œuvre à ce jour pour la protection de l'environnement, en pointant les développements possibles dans ce domaine. Au cours des dernières

années, la production de drogues de synthèse en Flandre a nettement progressé et, malgré l'impact temporaire de la pandémie de COVID-19, le marché des drogues fait preuve d'une constante résilience. Les déversements de déchets chimiques directement dans le sol, les cours d'eau ou les systèmes d'évacuation d'eaux usées sont difficiles à repérer et exacerbent les dommages causés à l'environnement. Jusqu'à présent, les solutions pour la protection de l'environnement ont été apportées pour gérer les conséquences des faits. À l'avenir, l'accent pourrait être mis sur des actions proactives, s'inspirant d'expériences mises en application dans d'autres domaines de réduction des risques environnementaux.

Le rapport sur les marchés des drogues dans l'Union européenne (UE) estime que, en 2021, le marché illégal des amphétamines et de la MDMA en UE avait une valeur marchande minimale approximative de 2,2 milliards d'euros (EMCDDA et Europol, 2024). La fabrication à grande échelle de ces drogues de synthèse a lieu en UE, et se concentre principalement aux Pays-Bas et en Belgique (EMCDDA et Europol, 2024 ; Europol, 2021). Les amphétamines, la MDMA, et les méthamphétamines produites en Europe sont distribuées en UE et sur d'autres marchés (EMCDDA et Europol, 2024 ; Europol, 2021). La production de méthamphétamines a plus particulièrement augmenté ces dernières années. Ainsi, dans la seule année 2021, 9 installations de production de méthamphétamines à moyenne et grande échelle ont été découvertes en Belgique (EMCDDA, 2023).

La production, le transport, et la consommation de drogues de synthèse illégales présentent des dangers importants pour l'environnement (UNODC, 2022)¹. L'une des préoccupations majeures étant les déchets toxiques issus de la production illégale de ces drogues. Selon les estimations, les déchets ainsi produits pourraient représenter au moins cinq fois le poids du produit fini (EMCDDA et Europol, 2019 ; UNODC, 2022), bien que les connaissances manquent encore sur la composition réelle de ce type de déchets (ter Laak et Emke, 2023). Si l'on considère la quantité de déchets produits, il est plausible que 5 à 10 kilos de déchets soient produits pour 1 kg de méthamphétamines fabriquées ; de 6 à 10 kg pour 1 kg de MDMA ; et de 20 à 30 kg pour 1 kg d'amphétamines (EMCDDA et Europol, 2019 ; UNODC, 2022). La quantité de déchets peut varier en fonction du processus spécifique de fabrication, des différents produits

1. Les réponses à la production et à l'offre illégales de drogues peuvent aussi avoir un impact négatif sur l'environnement (pour en savoir plus, vous pouvez consulter par exemple : Del Olmo, 1998 ; South, 2023).

* RAND Europe, RAND Drug Policy Research Centre, Bruxelles, Belgique.

** Institute for International Research on Criminal Policy (IRCP), Department of Criminology, Criminal Law and Social Law, Université de Gand, Gand, Belgique.

chimiques utilisés ou de la transformation des pré-précurseurs effectuée sur place. Les déchets sont éliminés de manière nocive pour l'environnement. Ils peuvent être mis dans des conteneurs et abandonnés en forêt, brûlés dans des véhicules, mélangés à du lisier ou à d'autres déchets industriels ou jetés directement dans les systèmes d'évacuation des eaux usées, les cours d'eau ou les sols (UNODC, 2022). L'impact des matières déversées ou jetées varie en fonction de leurs propriétés chimiques et du lieu de dépôt, mais elles peuvent contaminer les sols, les cours d'eau et représenter bien d'autres dangers (UNODC, 2022). Étant donné que près de 90 tonnes d'amphétamines ont été consommées dans l'Union Européenne en 2021 (EMCDDA et Europol, 2024), dont une grande partie probablement produite localement, les risques environnementaux sont considérables².

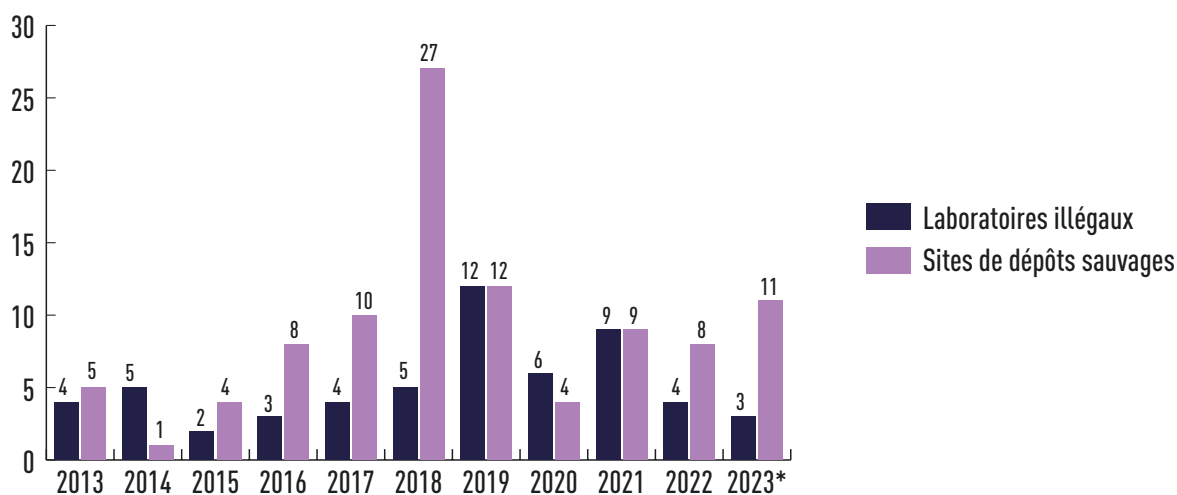
Dans le cadre d'une précédente recherche, nous avons étudié les évolutions et les principales caractéristiques de la production de drogues de synthèse et du dépôt de déchets chimiques dans les Flandres, en Belgique, entre 2013 et 2020. Cette recherche était basée sur une analyse de la couverture médiatique et sur des données secondaires provenant de la Police fédérale belge (Pardal *et al.*, 2021). Plus récemment, nous avons exploré les étapes qui suivent la découverte de sites de décharges sauvages. Nous avons identifié les différentes parties intervenant dans le démantèlement de ces sites, dans les procédures de dépollution et d'assainissement de l'environnement, en nous appuyant sur des entretiens qualitatifs et l'analyse de dossiers (Colman *et al.*, 2023). Pour cette mise à jour, nous avons utilisé ces connaissances afin d'aborder les derniers développements relatifs à la production et au déversement de drogues de synthèse dans les Flandres, et les réponses politiques adoptées pour atténuer les dommages sur l'environnement. En raison du dynamisme des marchés des drogues et de la faculté d'adaptation des réseaux de trafic, il est important de faire le bilan des caractéristiques actuelles de ce marché spécifique, en particulier dans une région où la production et le dépôt sauvage de déchets illégaux sont prévalents.

Évolutions et problèmes posés par la production de drogues de synthèse en Flandre

Entre 2020 et 2023, les médias flamands ont fait état de la détection de 22 laboratoires de fabrication de drogues de synthèse illégales (amphétamines, MDMA, méthamphétamines) – Figure 1. Ce chiffre sous-représente le nombre total des laboratoires identifiés par les forces de l'ordre à cette époque, du fait que les médias n'ont pas communiqué sur tous les laboratoires ou sites de décharge illégale. Effectivement, la Police fédérale belge a indiqué que, dans la seule année 2021, 27 laboratoires illégaux et 29 décharges sauvages ont été identifiés dans le pays (communication personnelle avec la Police fédérale, 2023)³. Même si les données des médias ne sont évidemment pas exhaustives de tous les cas survenus au cours de cette période, elles nous permettent d'approfondir les éléments et les circonstances des incidents rapportés et renseignent sur la production des déchets de drogues de synthèse dans les Flandres.

Un nombre important de sites de production illégaux signalés continuent d'être présents dans la province de Limbourg et/ou à proximité de la frontière avec les Pays-Bas. En même temps, les articles de presse indiquent une propagation géographique durant la période de 2020 à 2023 (Figure 2). Les données des services de police confirment cette expansion dans le pays : par exemple, en 2021, 3 sites de production ont été démantelés dans d'autres régions du pays : un laboratoire et un site de dépôt sauvage en Flandre-Orientale et un site de stockage en Flandre-Occidentale (communication personnelle avec la Police fédérale, 2023). En 2022, les chiffres de la police indiquent une augmentation du nombre de sites de production de drogues de synthèse dans les 2 provinces, dont 6 ont été détectés en Flandre-Orientale (2 laboratoires et 4 sites de dépôts sauvages), et 10 en Flandre-Occidentale (5 laboratoires, 4 sites de dépôts

Figure 1. Laboratoires de drogues de synthèse et dépôts sauvages illégaux en Flandre signalés par les médias (2013-2023)



Source : construction personnelle basée sur l'analyse d'une sélection de sources médiatiques.

Remarques : les données de 2013 à septembre 2020 sont extraites de Pardal *et al.* (2021). Les données 2020 n'incluent que les articles de presse à partir du 1^{er} octobre. Les données incluent les articles de presse portant sur les amphétamines, la MDMA, les méthamphétamines ou des références générales à la production de drogues de synthèse.

* L'année 2023 n'inclut que les articles de presse publiés avant le 1^{er} septembre 2023.

2. Nous ne mentionnons ici que le potentiel des nuisances directes sur l'environnement en Europe, bien qu'une variété de pré-précurseurs utilisés dans la production de drogues de synthèse soient d'origine végétale, et que leur exploitation puisse aussi avoir des effets négatifs sur l'environnement dans d'autres pays (par exemple, l'éphédrine, utilisée pour la production de méthamphétamines, est extraite de la plante éphédra qui pousse en Afghanistan). (EMCDDA *et al.*, 2020 ; Kramer *et al.*, 2009).

3. Les données des médias que nous avons analysées n'incluent que des articles de journaux des Flandres. Il est possible que la détection de laboratoires et de sites de dépôts sauvages dans d'autres régions du pays n'ait pas reçu le même degré d'attention dans les articles passés en revue.

sauvages et un site de stockage) (communication personnelle avec la Police fédérale, 2023). Ce fait est également confirmé par un représentant du bureau du Procureur général de Limbourg au cours d'un entretien avec les médias :

« Des laboratoires ont récemment été découverts dans d'autres parties du pays, bien que Limbourg reste l'épicentre de la production ». (Journal flamand *Het Belang van Limburg* du 17 octobre 2020, traduction)⁴

La période analysée (2020-2023) inclut la période de pandémie de COVID-19, en particulier lorsque la Belgique a imposé aux citoyens une restriction des déplacements. Cependant, la production illégale de drogues de synthèse dans les Flandres n'a peut-être été que momentanément affectée, si on la compare aux tendances observées dans d'autres régions du marché de la drogue en UE (EMCDDA et Europol, 2024). Le bureau du Procureur général de Limbourg a mentionné la résilience de ce marché au cours d'un entretien avec les médias :

« Les contrôles sur la restriction des déplacements et la surveillance des frontières ont probablement rendu les fabricants de drogues plus précautionneux. [...] L'organisation

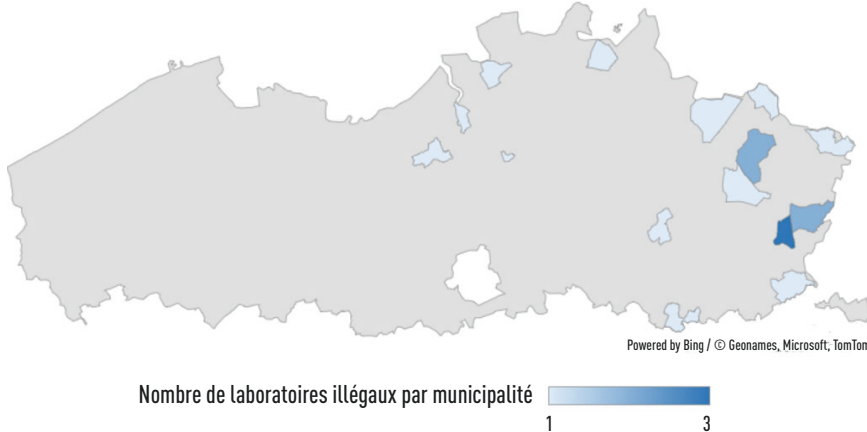
et les transferts entre la Belgique et les Pays-Bas étaient plus difficiles et ont probablement ralenti leur travail. Ceci expliquerait pourquoi nous avons eu un certain nombre de laboratoires de drogues au cours des premiers mois de cette année, puis une accalmie, et que plus récemment nous avons fermé plusieurs sites de production sur un court laps de temps. (*Het Belang van Limburg*, 17 octobre 2020)

Globalement, il semblerait qu'il y ait eu une augmentation du nombre de sites de production dans le pays, surtout depuis 2019. L'ampleur et la professionnalisation de la production ont également augmenté récemment, comme le confirme le National Institute of Criminalistics and Criminology (NICC) dans une interview aux médias : « En réalité, il n'existe plus de petits laboratoires » (*De Standaard*, 9 février 2022). Les infrastructures de production ont été installées dans des fermes et des entrepôts, souvent dans des endroits plus isolés à détecter, avec une tendance à se généraliser (EMCDDA et Europol, 2023). De plus, des garages, des maisons vides ou à louer ont aussi été utilisés comme sites de production de drogues de synthèse au cours de la période étudiée. Certains de ces sites ont servi de sites de production de plusieurs types de drogues (EMCDDA, 2023), comme dans le cas suivant :

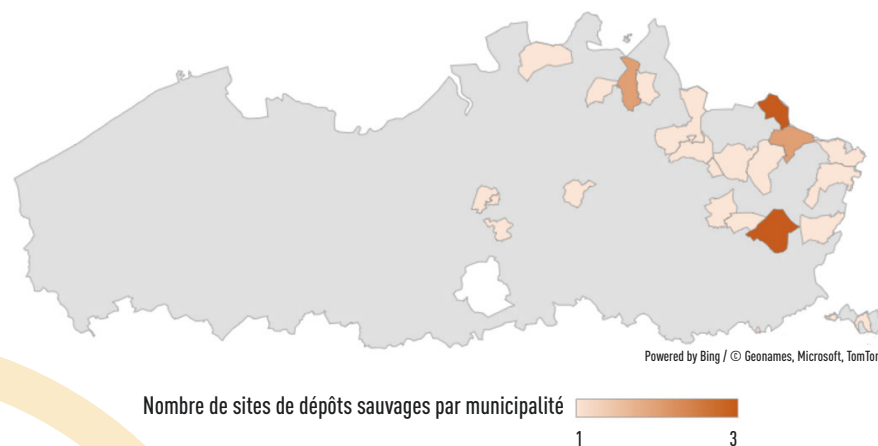
« Un laboratoire avait été installé dans l'entrepôt pour produire différents types de drogues de synthèse, ainsi qu'un équipement pour extraire la cocaïne à partir d'autres substances ». (*Gazet van Antwerpen*, 5 février 2021)

Figure 2. Lieux des laboratoires de drogues de synthèse et des sites de dépôts sauvages illégaux dans les Flandres communiqués par les médias (2020-2023)

Lieux des laboratoires de drogues de synthèse (2020-2023*)



Sites de dépôts sauvages illégaux (2020-2023*)



Dans la lignée de la recherche précédente (Colman *et al.*, 2018 ; EMCDDA et Europol, 2023 ; Europol, 2021), en 2020-2023, le marché de la production de drogues de synthèse en Belgique semble être lié aux criminels et aux réseaux de trafic néerlandais : « En règle générale, selon les services d'enquête belges sur les drogues : 80 % de tous les laboratoires démantelés mènent à la pègre néerlandaise » (*De Standaard*, 14 janvier 2023). Les articles de presse mentionnaient que les contrevenants néerlandais fournissaient ou facilitaient souvent l'accès aux infrastructures et aux équipements pour la fabrication des drogues de synthèse. Par ailleurs, des hypothèses ont été également émises quant à l'implication de Mexicains, en raison de leurs connaissances du processus de fabrication. « Les contours d'un nouveau phénomène criminel sont en train d'apparaître : "des cuisiniers" venant du Mexique atterrissent pour produire de la "crystal meth" dans les laboratoires de Belgique et des Pays-Bas ». (*De Standaard*, 14 janvier 2023). Ce type d'échange de connaissances

Source : construction personnelle basée sur l'analyse des données des médias.

Remarques : l'année 2020 n'inclut que les articles de presse à partir du 1^{er} octobre. Les données des médias ne concernent que la région flamande.

* L'année 2023 n'inclut que les articles de presse publiés avant le 1^{er} septembre 2023.

4. Ci-après, nous n'incluons que le nom du journal dans les citations directes ; toutes les données des médias ont été publiées dans les journaux flamands, et toutes les citations traduites de l'anglais.

et de collaboration a déjà été identifié, principalement associé à la production à grande échelle de méthamphétamines en UE pour autant que cela concerne les drogues de synthèse (EMCDDA et Europol, 2024).

Impact sur l'environnement des déchets issus de la production des drogues de synthèse dans les Flandres

Les déchets issus de la production de drogues de synthèse contiennent des produits chimiques dangereux et d'autres substances qui peuvent contaminer les sols, les cours d'eau et l'air, en générant des impacts négatifs sur l'environnement, en particulier sur les sites où sont concentrés les déchets déversés (UNODC, 2022). La production illégale entraîne également des risques pour la santé et le bien-être des personnes impliquées, pour le milieu ambiant autour du site, et pour les personnes appelées à intervenir sur place lorsque le site est détecté. Par exemple, plusieurs laboratoires illégaux ont été repérés en raison d'incendies ou d'autres dangers sur les sites de fabrication.

« L'incendie a commencé vers 11h30 dans une villa isolée [...]. Le lieu ne fut que l'un des facteurs qui compliqua l'extinction du feu. Un laboratoire de drogues de synthèse était présent dans la maison », déclara Tom De Gent, porte-parole de la Zone de Police Nord. Les pompiers arrivés en grand nombre sur place durent donc procéder avec une très grande prudence. (Het Belang van Limburg, 26 novembre 2021)

La contamination de l'eau et la pollution des sols sont les principaux dangers environnementaux occasionnés par la production de drogues de synthèse (Pardal et al., 2021 ; UNODC, 2022). Les déchets générés durant le processus de production sont généralement jetés ou déchargés sur les bords ou à proximité des routes, dans les cours d'eau, les zones forestières, les aires de stationnement, les véhicules, etc. (Pardal et al., 2021). Nous avons trouvé de multiples cas de dépôts sauvages de déchets toxiques illégaux signalés par les médias, qui confirment ces modi operandi, par exemple :

« Des randonneurs ont trouvé des barils bleus sur une aire de parking [...]. Au total, environ 50 barils remplis de produits chimiques. Les déchets semblent provenir d'un laboratoire de drogues de synthèse. La police locale, Limburg Regio Hoofdstad, a mis en place un périmètre de sécurité. Le laboratoire judiciaire et le personnel de l'Unité de lutte contre la criminalité grave et organisée (Clan Lab Response Unit) se sont rendus sur place ». (De Standaard, 23 janvier 2023)

Plusieurs sites de dépôts sauvages ont été découverts à la frontière entre la Belgique et les Pays-Bas, confirmant encore une fois la mobilité et l'interconnexion entre les deux marchés et la participation probable d'acteurs criminels des deux pays. La proximité de la frontière est telle que, au moins à une occasion, il ne put être établi clairement si le déversement avait eu lieu sur le territoire belge ou néerlandais :

« [...] environ 100 barils de déchets de drogues ont été jetés vendredi matin. Les barils ont été découverts hier matin juste un peu avant sept heures dans la réserve naturelle, au village frontalier d'Achel et de la ville néerlandaise de Budel. [...] Ils contenaient vraisemblablement des déchets provenant d'un site de production de drogues de synthèse. La police néerlandaise commença à recueillir les preuves, mais aux environs de midi il fut évident que le dépôt sauvage s'était

produit sur le territoire belge, notamment à Achel. L'enquête fut donc transférée à la police de la zone de HANO ». (Het Belang van Limburg, 24 juin 2023)

Au-delà des cas les plus évidents de dépôt sauvage de « barils bleus » – qui sont plus faciles à repérer par les passants ou les agents des forces de l'ordre – la quantité de déchets chimiques directement répandus sur le sol ou dans l'eau suscite des inquiétudes. Un responsable politique local explique la différence :

« Dans deux cas sur trois, les déchets des drogues ne sont pas jetés, mais répandus. Pour être évacués, les déchets liquides de drogues sont versés directement au sol, dans les égouts ou dans les eaux de surface. La probabilité de se faire prendre lors du déversement de déchets chimiques est bien plus faible, tandis que les conséquences du déversement sur la santé publique et la nature sont plus graves », affirme Verhaert [Maire de Grobbendonk] ». (Gazet van Antwerpen, 5 mai 2023)

Une éventuelle augmentation de tels déversements peut réduire les probabilités de découvrir ces sites, comme l'indique le bureau du Procureur général au cours d'un entretien avec les médias :

« Les criminels cherchent des solutions alternatives, comme des sites de décharge secrets. Les barils sont enterrés pour permettre aux liquides chimiques d'infiltrer les nappes phréatiques, ou les déversements sont effectués dans les évacuations d'eaux usées publiques. Ceci explique pourquoi moins de dépôts sauvages ont été découverts ces derniers mois », déclare Coppin [Bureau du Procureur général]. « Les dangers n'ont donc pas diminué ». (De Standaard, 31 mai 2021)

Au-delà des difficultés autour de leur détection, les déversements directs peuvent gravement affecter le fonctionnement des stations de traitement des eaux usées. Par exemple, le déversement de déchets, signalé durant la période analysée, a affecté au moins deux employés de la station de traitement des eaux usées d'Aquafin, qui souffrirent de blessures dues à l'échantillonnage d'eau contaminée. Un article de journal fournit une description détaillée de l'incident en soulignant les problèmes posés par ce type de déversement.

« L'eau traitée évacuée dans un cours d'eau ne répondait plus aux critères de qualité standards. » [Wolfs, coordinateur de l'équipe d'Aquafin] « Nous remarquâmes également que les bactéries que nous avons utilisées pour le traitement de l'eau étaient mortes. ». Wolfs suspecta que ce pouvait être dû à une très haute concentration et quantité de substances chimiques. « Comparé à l'épandage occasionnel de lisier des agriculteurs, c'était bien pire. S'il s'agit de 300 ou de 400 litres, ce n'est pas flagrant, c'était bien plus. Nous dûmes même prélever des bactéries dans une autre station de traitement pour réinoculer les nôtres [...] Après enquête, la police et la justice conclurent que les produits chimiques déversés provenaient d'un laboratoire de drogues ». (Gazet van Antwerpen, 7 octobre 2021)

En outre, de récentes recherches laissent penser que les infiltrations des nappes phréatiques provenant de la production de drogues peuvent avoir des effets à long terme et que les résidus de drogues de synthèse peuvent subsister de nombreuses années (ter Laak et Emke, 2023). Par ailleurs, les personnes qui ont effectué l'analyse des échantillons des nappes phréatiques contaminées ont indiqué que même si le site était nettoyé et dépollué peu après sa découverte, des résidus des drogues produites et d'autres composés pouvaient encore subsister dans l'eau et d'autres sédiments (ter Laak et Emke, 2023).

Réponses environnementales à la fabrication de drogues de synthèse et au dépôt sauvage de déchets dans les Flandres

Une série de mesures politiques, de réglementations et de réponses peuvent être envisagées pour atténuer les dommages environnementaux associés à la production illégale de drogues de synthèse et à la mise en décharge des déchets. Augmenter la détection et assurer un nettoyage et une dépollution efficaces des sites de production et de dépôts sauvages peuvent contribuer à réduire de tels impacts négatifs. En dehors de ces mesures, nous avons identifié d'autres exemples de solutions proposées pour la protection de l'environnement dans les données des médias que nous avons analysées. Il existe notamment des initiatives visant à augmenter la prise de conscience des citoyens et à encourager le signalement d'activités suspectes de production de drogues ou d'élimination des déchets. Même si ces initiatives ne visent pas directement une plus grande sensibilisation aux dommages environnementaux, elles peuvent déclencher une intervention plus rapide, qui pourrait avoir, indirectement, un effet positif sur l'environnement. Des lignes téléphoniques de signalement de production de drogues ont été mises à disposition dans les Flandres, en commençant par la province de Limbourg en 2019 :

« Sur la ligne de signalement de Limbourg, 1 173 signalements ont été effectués, depuis son lancement en 2019 jusqu'à la mi-octobre 2022. Ces actions ont permis de découvrir 39 plantations de cannabis et 6 laboratoires de production de drogues de synthèse [...]. Au total, 115 signalements ont conduit à la découverte d'incidents liés aux drogues, et plus d'un tiers de ces signalements ont fourni des informations supplémentaires à l'enquête de police en cours ». (Het Belang van Limburg, 27 février 2023)

Plus récemment, des plateformes de signalement ont également été mises à disposition dans deux autres provinces : Anvers et le Brabant flamand. Dans la même optique, les municipalités ont aussi ouvert des sessions d'information pour informer les citoyens sur les aspects spécifiques de la production de drogues, par exemple :

« Mardi soir, près d'une centaine de personnes de Limbourg Nord en ont appris un peu plus sur l'odeur très forte des produits chimiques utilisés pour la production de drogues, durant une session d'information à Pelt. Le bureau du Procureur général de Limbourg et la police espèrent que cela encouragera les gens à signaler les activités suspectes de production de drogues plus fréquemment ». (Het Belang van Limburg, 31 mars 2022)

Au-delà de l'enjeu d'une prise de conscience collective, les médias font état de poursuites judiciaires contre la production et/ou le dépôt sauvage de drogues de synthèse dans les Flandres, ce qui indique que les tribunaux reconnaissent désormais les dommages réels ou potentiels pouvant affecter l'environnement à cause de ces activités. Par exemple, dans un cas précis, le Procureur a mis en garde :

« Les déchets ont été déversés directement dans nos égouts par l'intermédiaire d'un tuyau d'eau connecté du poulailler au système d'évacuation des eaux usées de la maison. Cette organisation a agi très imprudemment ». (Het Belang van Limburg, 8 juillet 2021)

Certaines décisions de justice semblent avoir également pris en compte les risques et les dommages environnementaux :

« Le commerce des drogues de synthèse rapporte des profits substantiels et rapides. Cependant, les processus chimiques utilisés dans leur production, le stockage incontrôlé de produits chimiques et le dépôt sauvage des déchets des drogues comportent des risques importants pour la santé humaine et l'environnement. Le déversement de substances hautement corrosives et toxiques endommage la faune et la flore, et il existe un risque pour les enfants et les passants qui peuvent être en contact avec les déchets ». (Het Belang van Limburg, 14 octobre 2021)

Dans un cas au moins, la personne condamnée a été tenue de couvrir les coûts environnementaux incluant « les coûts relatifs à la procédure de nettoyage des déchets dont le montant était de plus de 100 000 euros » (Het Belang van Limburg, 16 juillet 2022). La dépense financière conséquente des opérations de nettoyage peut être difficile à assumer, en particulier pour les municipalités frontalières plus affectées par le dépôt sauvage des déchets toxiques issus de la production illégale des drogues de synthèse (Colman et al., 2023).

Conclusion et pistes de réflexion

Les derniers développements concernant la production de drogues de synthèse dans les Flandres confirment une dynamique de marché transnationale et laissent supposer une présence continue de cette activité en Belgique, seulement brièvement affectée par le choc majeur porté à ce marché par la pandémie de COVID-19. Le cas flamand met aussi en évidence certains challenges environnementaux clés, à cause de la production et de l'élimination de quantités importantes de déchets générés par la fabrication d'amphétamines, de MDMA, et de méthamphétamines. Les rejets de déchets chimiques sont particulièrement problématiques, étant donné que l'élimination de déchets liquides directement dans le sol, les égouts ou les eaux de surface peut être plus difficile à détecter et produire des effets à long terme sur l'environnement, même après dépollution (ter Laak et Emke, 2023). Même si l'impact environnemental de la production illégale de drogues de synthèse peut être relativement réduit, surtout comparé aux niveaux de pollution d'autres secteurs d'activité légaux (UNODC, 2022), il peut avoir des effets substantiels localement. Dans le cas de la Belgique, les sites de production et de dépôt sauvage sont concentrés principalement à la frontière entre la Belgique et les Pays-Bas (bien que désormais l'activité pourrait s'étendre à d'autres régions du pays). Il en résulte que certaines communautés dans ces régions peuvent être particulièrement exposées aux dangers environnementaux causés par la production de drogues de synthèse et le dépôt sauvage de déchets illégaux.

De nombreuses actions ont été menées dans l'optique de réduire les impacts sur l'environnement de la fabrication illégale de ces substances. Dans notre analyse, nous avons trouvé plusieurs articles de presse décrivant la découverte des sites de production et de dépôt sauvage dans les Flandres, bien que les difficultés à détecter les déversements directs de déchets soient régulièrement mentionnées. Lorsque les sites de production et de décharge sont identifiés, une réponse plus rapide pourrait contribuer à réduire les impacts environnementaux. Des initiatives ont également été mises en place pour augmenter la conscientisation de toute la population dans les Flandres, afin de prévenir ou de remédier aux dommages potentiels ou réels causés à l'environnement. Les plateformes de signalement « drogues » mises à disposition dans les Flandres sont un exemple de ce type d'actions. Même si les plateformes de signalement provincial ont recueilli un nombre substantiel d'alertes et contribué à faire avancer les enquêtes de police, la multiplicité des moyens d'avertir pour le même problème engendre de la confusion. Les citoyens

Méthodes

Cette analyse fournit une mise à jour de celle de Pardal *et al.* 2021, en mettant en œuvre la même démarche de recherche. Plus précisément, nous nous sommes appuyées sur l'analyse des journaux flamands en nous concentrant sur la production et le dépôt sauvage de drogues de synthèse en Belgique. Même si ce type de données pourrait être limité à cause du cadrage médiatique, il peut tout de même être une source d'information complémentaire et opportune sur les tendances et les développements récents. Dans notre précédente analyse, en utilisant cette méthode, nous avons constaté que la couverture médiatique fournissait des informations contextuelles intéressantes, bien que générales, sur ces événements. Souvent, des parties prenantes importantes (y compris des représentants des forces de l'ordre) ont été interviewées par les médias en fournissant certaines nuances et/ou ont validé les problèmes signalés. Pour la sélection des articles de presse, nous avons adopté l'approche suivante :

Résumé de la stratégie de recherche :

Plateforme de recherche	BelgaPress (précédemment GoPress Academic)
Période	01/10/2020 - 01/09/2023
Types de contenu	Papier ou en ligne
Langue	Néerlandais
Pays	Belgique
Journaux	<i>De Morgen, De Standaard, Gazet van Antwerpen, Het Belang van Limburg</i>
Recherche booléenne	(drogues ET déversement) OU laboratoire de drogues OU drugsafval OU (amphétamines ET déversement) OU (amphétamines ET lab) OU (amphétamines ET afval) OU (méthamphétamines ET dépôt sauvage) OU (méthamphétamines ET lab) OU (méthamphétamines ET afval) OU (MDMA ET déversement) OU (MDMA ET lab) OU (MDMA ET afval)

En adoptant cette stratégie de recherche, nous avons obtenu un total de 536 réponses. Après avoir supprimé les doublons* et les articles non pertinents (par exemple, les articles sur d'autres substances, comme le dépôt sauvage de déchets issus de la production de cannabis ou la transformation illégale de cocaïne, toutes deux infligeant des dommages à l'environnement mais hors sujet dans le cadre cette analyse), nous sommes arrivés à un total de 363 articles analysés ensuite avec le logiciel NVivo.

* Veuillez noter que nous n'avons pas exclu les articles publiés par le même journal, le même jour, qui contenaient simplement de légères différences de rédaction (souvent adaptés à la publication dans des provinces spécifiques, ou sur le site web du journal en question).

pourraient s'interroger sur le canal à utiliser pour signaler une activité suspecte. Cependant, les habitants de Flandre-Orientale et de Flandre-Occidentale, où les sites de production et de dépôt sauvage ont été découverts ces dernières années, ne disposent pas, actuellement, d'une plateforme de signalement dédiée. Une des solutions potentielles serait d'établir au niveau fédéral une plateforme de signalement nationale couvrant l'ensemble du territoire belge⁵.

Même si la procédure de suivi et de dépollution de ce type de sites pollués peut atténuer les impacts négatifs sur l'environnement, il existe encore d'importants obstacles à cette procédure en Belgique (Colman *et al.*, 2023). Par exemple, le manque de recommandations nationales ou de procédures standardisées indiquant comment répondre à ces incidents – en pratique la réponse sur le terrain est donc plutôt basée sur des accords informels et peut varier au cas par cas. Plusieurs parties prenantes, publiques et privées (forces de l'ordre, gardes environnementaux, entreprises privées, par exemple) peuvent être appelées sur le terrain, mais le partage des informations entre elles est actuellement limité (Colman *et al.*, 2023).

Les peines prononcées par les tribunaux tenant compte de l'étendue des dommages causés à l'environnement sont un autre exemple de mesures prises dans ce domaine. Dans certains cas inclus dans nos données de presse, les tribunaux ont pris en compte les dommages causés à l'environnement par ceux qui ont été impliqués dans la fabrication illégale de drogues de synthèse

et le dépôt sauvage de déchets. Les tribunaux ont, par exemple, imputé les coûts de dépollution aux responsables. Toutefois, la procédure d'identification et d'appréhension des coupables et la détermination des responsabilités pour l'imputation des coûts peut être longue. Pour éviter des dégâts supplémentaires à l'environnement et à la santé publique pendant ce temps de recherche des responsabilités, il pourrait être intéressant de s'inspirer de la manière dont ont été gérés d'autres incidents environnementaux. Par exemple, aux Pays-Bas, les autorités prennent rapidement des mesures pour atténuer les risques pour l'environnement et la santé publique en effectuant le nettoyage et la dépollution du site avant de déterminer qui en supportera les coûts. De plus, depuis 2023, les personnes affectées par le déversement de drogues sur leur propriété aux Pays-Bas peuvent solliciter des subventions pour couvrir les coûts de nettoyage. Une fois que le pollueur est identifié, des modalités de compensation sont mises en place. Aucun accord similaire n'est en place en Belgique à ce jour.

La plupart des actions menées actuellement sont définies en réaction aux faits. Cela peut être expliqué en partie par notre approche de recherche ou refléter une attention moins importante des médias aux mesures proactives. Dans tous les cas, il est possible de s'inspirer des réponses alternatives dans d'autres domaines. Par exemple, la société flamande de gestion des déchets IVAGO a initié récemment une campagne de nettoyage. Cette campagne encourage usagers et résidents à apporter leurs cartouches de protoxyde d'azote à leurs

5. Un exemple récent de cette approche est la ligne de signalement Port Watch, récemment mise à disposition pour signaler anonymement des activités suspectes dans les ports belges. La plateforme a été créée à l'initiative du ministre de la Mer du Nord, de la DG Navigation de SPF Mobilité et Transport et de la Police fédérale. Une ligne nationale au format unifié et utilisant les ressources nationales pourrait simplifier la procédure d'alerte des citoyens, en fournissant un point de contact unique pour le signalement de cas suspects.

déchetteries pour recyclage, et offre une petite récompense pécuniaire afin d'éviter l'élimination impropre des cartouches dans les rues ou dans le mauvais conteneur de tri (IVAGO, 2024). Un projet pilote similaire a été testé aux Pays-Bas (de Gelder, 2024). Même si l'application de ce type d'approche n'est pas possible ou inappropriée pour la production de drogues de synthèse à grande échelle, il est important d'élargir les réponses scientifiquement évaluées et axées sur l'environnement au-delà de l'accent mis actuellement sur les mesures réactives. Il vaudrait mieux se pencher sur la manière dont les réponses politiques peuvent, même involontairement, contribuer à endommager l'environnement (par exemple, la fumigation aérienne des plantations de coca) (Dávalos *et al.*, 2009). Par ailleurs, cette analyse fait ressortir le besoin de tenir compte

des facteurs environnementaux au moment de l'élaboration des cadres réglementaires (des travaux ont soulevé ces enjeux à propos de la légalisation du cannabis) (Mills et Zeramy, 2022). Des effets indirects, comme le déplacement des activités illégales vers des zones encore plus vulnérables du point de vue écologique, des zones protégées ou des parcs nationaux sont une autre préoccupation. Comme nous l'avons constaté dans le cas de la Flandre, l'élimination des déchets provenant de la production de drogues de synthèse dans les zones forestières et les cours d'eau est une pratique courante pour éviter la détection. Les enseignements tirés du champ des drogues mais aussi d'autres domaines politiques pourraient faire progresser les politiques et les réponses environnementales de réduction des risques.

Bibliographie

Liens accessibles au 30/06/2024

Colman C., De Middel F., Spapens A., Van Nimwegen S., Ceulen R., Gerbrands S., Paoli L., Roevens E. (2018) De grens voorbij: Belgische en Nederlandse drugsmarkten in beweging. Den Haag, Boom Criminologie, 386 p.

Colman C., De Seranno S., Pardal M. (2023) Opperuimd staat netjes? De ontmanteling en nazorg van synthetische drugsdumpingplaatsen in België. *Panopticon*, Vol. 44, n° 3, p. 185-203.

Dávalos L.M., Bejarano A.C., Correa H.L. (2009) *Disabusing cocaine: Pervasive myths and enduring realities of a globalised commodity*. *International Journal of Drug Policy*, Vol. 20, n° 5, p. 381-386.

de Gelder C. (2024) *Afvalverwerker stopt proef met 'statiegeld' op gevaarlijke lachgasclinders: 'Rijk moet dit gaan oplossen'*. EenVanDaag (avrotros.nl), 14/02.

Del Olmo R. (1998) *The ecological impact of illicit drug cultivation and crop eradication programs in Latin America*. *Theoretical Criminology*, Vol. 2, n° 2, p. 269-278.

EMCDDA, Europol (2019) *EU Drug markets report 2019*. Lisbon, EMCDDA, coll. Joint publications, 260 p.

EMCDDA, Mansfield D., Cunningham A., Laniel L., Griffiths P., Sedefov R. (2020) *Emerging evidence of Afghanistan's role as a producer and supplier of ephedrine and methamphetamine*. *EU4MD special report*. Luxembourg, Publications Office of the European Union, coll. Ad hoc publication, 28 p.

EMCDDA (2023) *European Drug Report 2023: Trends and developments*. Lisbon, EMCDDA.

EMCDDA, Europol (2023) *EU Drug Markets: Amphetamine - In-depth analysis*. Lisbon, EMCDDA.

EMCDDA, Europol (2024) *EU Drug markets analysis: Key insights for policy and practice*. Lisbon, EMCDDA ; The Hague, Europol, 39 p.

Europol (2021) *EU SOCTA 2021 - European Union serious and organised crime threat assessment. A corrupting influence: The infiltration and undermining of Europe's economy and society by organised crime*. The Hague, Europol, 108 p.

IVAGO (2024) *Lachgasfles. Ruim mee op!*

Kramer T., Jelsma M., Blickman T. (2009) The ATS boom in Southeast Asia. In : *Withdrawal symptoms in the Golden Triangle: A drugs market in disarray* Amsterdam, Transnational Institute, p. 52-67.

Mills E., Zeramy S. (2022) *Energy use by the indoor cannabis industry. Inconvenient truths for producers, consumers, and policy makers*. In : *The Routledge Handbook of post-prohibition cannabis research*, Corva D., Meisel J.S. (Dir.). New York & Abingdon, Routledge, p. 243-265.

Pardal M., Colman C., Surmont T. (2021) *Synthetic drug production in Belgium - Environmental harms as collateral damage?* *Journal of Illicit Economies and Development*, Vol. 3, n° 1, p. 36-49.

South N. (2023) *Revisiting Rosa: Eco-bio-genocide, drug wars, and southern green criminology*. In : *Green crime in the global south: Essays on southern green criminology*, Goyes D.R. (Dir.). Cham, Springer International Publishing, p. 263-284.

ter Laak T.L., Emke E. (2023) *Environmental impact of synthetic drug production: analysis of groundwater samples for contaminants derived from illicit synthetic drug production waste*. Lisbon, EMCDDA, 26 p.

UNODC (2022) *World drug report 2022*. New York, United Nations.

Pour citer cette publication : Mafalda Pardal, Charlotte Colman, Sophia De Seranno. Production illégale de drogues de synthèse et de déchets dans les Flandres (Belgique) : tendances et réponses. *Drogues, enjeux internationaux*, n° 17, 2024, OFDT, 7 p.

Remerciements

Nous remercions les relecteurs du comité de rédaction, ainsi que Lucy Strang (RAND Europe) et le professeur Nigel South (Essex University) pour leurs commentaires et suggestions utiles.

Ours

Drogues, enjeux internationaux

Directeur de la publication : Guillaume Airagnes / Rédactrice en chef : Ivana Obradovic
Coordination rédactionnelle : Ivana Obradovic
Comité de rédaction : Pierre-Arnaud Chouvy (CNRS Prodig), François-Xavier Dudouet (CNRS Irisso), Laurent Laniel (EUDA), Frank Zobel (Addiction Suisse)
Documentation : Isabelle Michot / Infographiste : Frédérique Million
Traduit de l'anglais par Global Voices, relecture Anne de l'Eprevier

ISSN : 2781-1417 / Crédits photos : © Polifoto (Adobe Stock)



Observatoire français
des drogues et des
tendances addictives

69 rue de Varenne 75007 Paris - France
Tél. : +33 1 41 62 77 16
e-mail : ofdt@ofdt.fr

www.ofdt.fr